

Le découpage biogéographique

Présentation

La biogéographie a pour objet l'étude de la distribution des animaux et des végétaux dans la biosphère, ainsi que leurs groupements et leurs rapports avec le milieu. Le découpage basé sur ce principe doit considérer les caractéristiques des milieux (altitude, relief, géologie), la répartition des espèces (présence/absence, niveau de population) et les activités humaines puisqu'elles influent à la fois sur les milieux et les espèces (agriculture, sylviculture, chasse).

Afin d'identifier les grands ensembles biogéographiques présents à l'échelle départementale, nous nous sommes premièrement basés sur le découpage des régions forestières réalisé par l'Inventaire Forestier National (I.F.N.), et sur leur caractérisation par le 3^e inventaire forestier départemental.

Deux caractéristiques du Doubs, nous ont poussé à utiliser ce découpage. Tout d'abord, l'importance que revêt la forêt dans le département (le taux de boisement est égal à 43,2 % contre 29,5 % au niveau national), et son caractère diffus ; puisqu'elle est

répartie de façon assez homogène sur l'ensemble du département, ne constituant pas de grands massifs continus.

Le premier exercice a consisté à déplacer les limites des 9 régions sur les limites communales. Cette contrainte de taille est imposée par le mode d'organisation de la chasse qui est basé sur les associations communales de chasse agréées (ACCA). A ce stade, nous nous sommes affranchis des limites correspondant aux zones forestières nommées « pentes et plateaux intermédiaires » et « zone des vallées », principalement du fait de leur étroitesse qui ne permettait pas de les individualiser correctement à l'échelle communale.

Ce travail nous a conduit à former sept zones de formes allongées, orientées N-E/S-O, que nous avons ensuite subdivisées afin de définir nos pays cynégétiques. Un découpage relativement large fut privilégié afin de ne pas dépasser, pour les contraintes organisationnelles futures, un maximum de 20 pays cynégétiques. Pour ce faire, l'expérience de terrain des techniciens de la FDC 25 a été mise à profit, pour délimiter 14 pays cynégétiques, correspondant à 14 contextes « habitat », « gibiers », et « interventions anthropiques », bien différenciés.

Les 14 pays cynégétiques en quelques chiffres clefs

Nom du pays cynégétique	n° du pays cynégétique	Abréviation	Nombre de communes	Superficie (en ha)
Basse Vallée de l'Ognon	1	BVO	56	31 100
Entre Doubs et Ognon	2	EDO	73	45 000
Chanois et Vallée du Rupt	3	CVR	61	35 600
Plateaux d'Ecot et d'Hérimoncourt	4	PEH	43	29 200
Lomont et Vallée des Alloz	5	LVA	46	34 100
Premier Plateau d'Epegney à Passavant	6	PPEP	42	40 400
Basse Vallée de la Loue	7	BVL	37	24 250
Loue-Lison	8	LL	34	36 000
Monts de Villers	9	MV	27	28 900
Vallée du Dessoubre et Gorges du Doubs	10	VDGD	44	36 700
Entre Doubs et Dessoubre	11	EDD	39	49 470
Saugeais et Bois de Nods	12	SBN	30	36 700
Vallée du Drugeon	13	VD	30	47 100
Mont d'Or Noirmont	14	MON	36	51 000

Atouts et limites

A) ATOUTS

Les pays cynégétiques ainsi formés sont faciles à regrouper afin qu'ils puissent venir quasiment se superposer à d'autres découpages départementaux également basés sur l'habitat et nous intéressant, comme celui, de fait, des régions forestières, mais aussi celui des régions agricoles (page 26) ou à celui des complexes d'habitats issus de l'atlas des paysages de Franche-Comté. Dans l'optique d'une concerta-

tion des différents acteurs, cette possibilité de superposition est fort avantageuse.

Le découpage biogéographique semble être la meilleure base de travail possible pour les actions techniques. En effet, en individualisant des zones relativement homogènes de par leurs caractéristiques écologiques et humaines, ce sont les différentes potentialités d'accueil pour la faune sauvage qui se dessinent. Les actions techniques à mettre en place ne seront par conséquent pas éloignées des réalités locales.